



COMMUNIQUÉ

L'Ambassade de la République de Guinée informe les demandeurs de services de la nouvelle procédure de délivrance de visas par dérogation, conformément aux instructions des autorités guinéennes du 14 janvier 2021. Désormais, de telles demandes doivent être adressées au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (Direction Centrale de la Police aux Frontières (DCPAF) de la République de Guinée suivant le lien e-visa : <https://www.paf.gov.gn/visa>

L'Ambassade sait compter sur la compréhension de toutes et de tous.

Madrid, le 19 janvier 2021



**L'Ambassade de la République de
Guinée au Royaume d'Espagne**